VILLE DE
BISCHHEIM

POLE ENFANCE, EDUCATION et AFFAIRES DEMOGRAPHIQUES

Affaire suivie par Sandra RAHM
tél. : 03.88.20.83.87
E-mail : education@ville-bischheim.fr
N/Réf. : 22/08/12/SR

Bischheim, le 09 Septembre 2016

Lettre aux parents des élèves
des écoles maternelles et élémentaires de Bischheim

Madame, Monsieur,

La loi du 20 août 2008 impose aux Maires la mise en place d'un Service Minimum d'Accueil (SMA) lorsque **25 % au moins des enseignants d'une école ont déclaré leur intention de participer à un mouvement de grève**.

Le Service Minimum d'Accueil (SMA) comprend l'accueil des enfants le jour de la grève **sans possibilité de restauration scolaire, d'accueil périscolaire ni de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP),** de :

7 h 55 à 12 h 00 et 13 h 45 à 16 h 30

En fonction des effectifs, les enfants seront accueillis dans les locaux des Accueils de Loisirs suivants :

- les élèves des écoles St-Laurent,Centre, Prunelliers et Lauchacker seront accueillis à l'accueil de loisirs St-Laurent – 2 rue St-Laurent à Bischheim

- les élèves des écoles At-Home, Canal et République seront accueillis à l'accueil de loisirs At-Home - 9 rue du Guirbaden à Bischheim

L'encadrement sera assuré par les animateurs du service Enfance/Education.

INSCRIPTIONS

Afin d'organiser et d' assurer la sécurité des enfants, les modalités ci-dessous seront à respecter :

→ l'inscription devra **OBLIGATOIREMENT se faire :**

- **le MARDI et le MERCREDI** qui précèdent le mouvement de grève lorsque la **grève est programmée un JEUDI**
- au courant de la journée du **LUNDI** qui précède le mouvement de grève lorsque **la grève est programmée un MARDI**

Deux possibilités d'inscription vous sont proposées :

- Inscription sur place en Mairie au service Education **de 8 h 00 à 12 h 00**

-Ou, par téléchargement du formulaire d'inscription sur le site de la ville (www.ville-bischheim.fr), à renvoyer **avant 12h** complété et accompagné d'un courriel (adressé à education@ville-bischheim.fr) demandant l'inscription de votre enfant au SMA.

ANNULATION DU SERVICE MINIMUM

Pour information, le droit de grève s'applique également au personnel municipal.
Si le mouvement est suivi par un nombre important d'agents, **le Service Minimum d'Accueil ne pourra être assuré. Le cas échéant, vous en serez informés au plus tard à 17heures la veille du mouvement.**

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à contacter le service Education au 03 88 20 83 87.

Comptant sur votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Par Délégation

VILLE de BISCHHEIM (Bas-Rhin)

Bernadette GILLOT
Adjointe au Maire

TOUTE CORRESPONDANCE EST A ADRESSER IMPERSONNELLEMENT A
MONSIEUR LE MAIRE
37 ROUTE DE BISCHWILLER
B.P. 34 - 67801 BISCHHEIM CEDEX
☎ 03 88 20 83 83 - FAX 03 88 62 13 05